

Décision

Générale

colonial

Décision n° 7 3 janvier 1952

n° 7 3

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 janvier 1952

Numéro JO

n° 2 du 01/02/1952

Date du numéro

1 février 1952

TEXTE INTÉGRAL

Sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1952 les agents du cadre local des Travaux publics de la Côte Française des Somalis, ci-après désignés : En qualité de surveillant principal de classe : M. Mussard, surveillant principal de 2° classe, pour compter du 1er juillet 1952. En qualité de comptable principal de 2° classe: M. Rabary (Jean-Louis), comptable de 3° classe, pour compter du 1er décembre 1952 ; En qualité de comptable de 1er classe : M. Rasamy, comptable de 2° classe pour compter du 1er juillet 1952.